

ASSOCIATION DOLAVELO

COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU DU 22 03 2012

Présents : Annie Buchwalter, Guy Dubled, Vincent Cardinaux, André Guiol, Yves Panier, Laurence PICAUD,

Excusés : Marie-Hélène Le Meur, Denis Comtet, Thierry Delacroix

Pour cette première réunion de bureau, des décisions nécessaires pour le fonctionnement de l'association doivent être prises. Elles concernent :

a) La banque

- Yves propose le Crédit Agricole où l'ouverture d'un compte avec un carnet de chèques est gratuite et énumère les documents à joindre pour procéder à cette ouverture.
- Laurence propose le Crédit Mutuel qui offre les mêmes conditions que le Crédit Agricole. Le CM procure des consommables (gobelets, serviettes, etc.) et calicots lors de nos animations. A étudier aussi, la possibilité d'obtenir une subvention.

Le Crédit Mutuel a été choisi. Laurence doit contacter Thomas COUTET, responsable des associations, de l'agence, pour connaître les modalités d'ouverture de compte.

Le bureau décide que Yves Panier, Vincent Cardinaux et Annie Buchwalter auront la signature.

b) La compagnie d'assurance

- Yves s'est renseigné à la MAÏF. Pour une association de moins de 50 adhérents,

responsabilité civile	= 68,30€
occupation temporaire d'une salle	= 24,05€
Total	= 92,35€

- Au Crédit Mutuel, la responsabilité civile s'élève à 80,00€. Laurence va se renseigner pour l'assurance de l'occupation des locaux.

Pas de décision arrêtée.

c) Les photocopies

Bureau Vallée avec son option libre-service offre des tarifs plus avantageux que les deux autres magasins consultés, Germond et ProxiRepro.

Laurence doit les contacter pour obtenir des précisions concernant :

- l'ouverture d'un compte avec plusieurs utilisateurs

- les modalités de règlement

d) L'immatriculation à l'INSEE

Elle est gratuite et peut être effectuée sur internet. Annie précise qu'un numéro SIRET ou NAF est alors remis et qu'il est indispensable pour toute demande de subvention.

Laurence se charge de s'informer sur internet.

e) Le dossier pour le fisc

Yves va s'occuper de remplir et de renvoyer la déclaration aux impôts.

f) La demande d'agrément « intérêt général »

Elle permet à l'association de délivrer un justificatif (reçu fiscal) à ses membres et donateurs pour qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôts.

Annie va se renseigner.

g) Inscription à la FUBICY

Annie propose de le faire dès le lendemain.

PROCHAINES REUNIONS

Au vu des disponibilités de chacun, elles auront lieu un mardi soir, à la Visitation, de 19h30 à 22h. La fréquence sera de une par mois.

Annie se charge de contacter la mairie pour réserver la salle et pour préciser les dates.